

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux venelles du « Bon Air ».

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

La cité-Jardin du « Bon-Air » dispose de venelles qui serpentent entre les jardins privatifs des maisons. Ces venelles débouchent sur des espaces verts enclavés mais néanmoins publics. Dans l'un d'entre eux une piste de pétanque a même été aménagée afin de renforcer la convivialité et la cohésion sociale. Cependant l'état général d'entretien et de propreté de ces venelles et de ces espaces verts enclavés, posent des problèmes et participent à la dégradation de la qualité de vie dans le quartier.

Le Collège peut-il me dire comment il compte s'assurer, éventuellement avec le concours du « Foyer Anderlechtois », du bon entretien et de la salubrité de ces espaces ? Comment en assure-t-on la gestion et quels problèmes expliquent l'état déplorable dans lequel ils sont ? Le Collège peut-il nous dire s'il existe des réflexions pour améliorer le contrôle social et le bon usage des venelles ?

Monsieur l'Echevin NEUZY, donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY, geeft lezing van het volgende antwoord:

Les venelles du quartier « Bon-Air », ainsi que celle de « La Roue », font partie d'un travail plus global de clarification des rôles et responsabilités que nous partageons avec le « Foyer Anderlechtois ».

Plus concrètement, les 5 îlots comprenant des venelles au « Bon-Air » sont toutes du domaine public et donc sous responsabilité communale. Elles sont entretenues par nos agents, au même rythme que les autres espaces verts, 1 fois toute les 3-4 semaines. La saison de tonte reprend en ce moment.

Concernant l'enlèvement des déchets clandestins, le service passe au moins deux fois par mois et lors de signalements par les habitants.

Enfin, nous souhaitons signaler que ces venelles sont bien incluses dans le « Masterplan » visant les espaces publics du « Bon-Air », un réaménagement est donc prévu lors de la mise en œuvre de ce plan.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère que des solutions plus structurelles pourront être trouvées pour ces venelles qui ont déjà fait l'objet d'initiatives du fait du passé, cela afin qu'elles ne retombent pas dans les travers du passé. Autrement dit : investissement, abandon, réinvestissement, ré-abandon. La collaboration avec le « Foyer » semble être nécessaire car un certain nombre de jardins contigus entourent les venelles et ces espaces publics. Il est vrai qu'un certain nombre de venelles, du fait que les haies ne soient pas coupées, rend leur accessibilité difficile. Il espère que la collaboration avec le « Foyer » pourra être obtenue, c'est la clé d'un éventuel succès.